

N°DCA-2022-028

- Membres théoriques :  
20
- Membres en exercice :  
20
- Membres présents :  
14
- Pouvoirs :  
2
- Votants :  
16

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2021**

Le 02 juin 2022, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 17 mai 2022, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 14 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Étaient présents :** Monsieur André GAUTIER, Président,

**I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :**

**Titulaires**

Mmes Pierrette CANU, Louisa COUPPEY, Claire GUEROULT, Virginie LUCOT-AVRIL, Dominique TESSIER.  
MM. Nicolas BERTRAND, Olivier BUREAUX, Bastien CORITON, Julien DEMAZURE, Dominique METOT,  
Florent SAINT-MARTIN, Jean-Pierre THEVENOT.

**Suppléant**

M. Jean-Michel MAUGER.

**II. Membres avec voix consultative :**

MM. le Colonel hors classe Stéphane GOUEZEC, le Lieutenant-Colonel Hervé COLIBERT, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE, Patrick D'ANGELO, Payeur départemental et Mme Gladys TEINTURIER.

**III. Membre de droit :**

M. Clément VIVES, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Préfet.

**IV. Pouvoirs :**

Mme Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK à Monsieur Nicolas BERTRAND.

M. Didier TERRIER à Monsieur Olivier BUREAUX.

**Étaient absents excusés :**

Mmes Chantal COTTEREAU, Christine MOREL, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK.

MM. Gérard COLIN, Guillaume COUTEY – représenté, Nicolas ROULY, Didier TERRIER, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Commandant Julien HURE – représenté, le Capitaine Nicolas VACLE.

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

<b>Projet d'établissement</b>		
<b>Les Politiques</b>	<b>Les Axes Stratégiques</b>	<b>Les Segments de Travail</b>
<i>Toutes</i>	<i>Tous</i>	<i>Tous</i>

\*  
\* \*

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3213-2 et L.3241-1,*
- *l'instruction budgétaire et comptable M61.*

\*  
\* \*

Conformément aux dispositions réglementaires, le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) doit établir le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées au cours de l'exercice précédent. Ce bilan doit être annexé au compte administratif.

Le tableau ci-joint fait état des opérations immobilières effectuées par le Sdis 76 sur son budget principal.

Il est proposé au Conseil d'administration de prendre connaissance de ce bilan et de constater la conformité des acquisitions et cessions à l'autorisation donnée au président par le Conseil d'administration.

\*  
\* \*

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.*

**Le Président du Conseil d'administration,**

Signé électroniquement, le 07/06/2022  
Andre GAUTIER, Président CASDIS

**André GAUTIER**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20220607-DCA-2022-028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2022

Affichage : 08/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

